UN ENGAGEMENT POUR LE RHÔNE ET LA MÉTROPOLE DE LYON

SÉNATEUR DE L'ANNÉE 2024

ÉTIENNE BLANC

PORTER VOTRE VOIX AU SÉNAT

© Sénat/Paul Leraitre

ÉDITO

Il suffit d'aller à la rencontre des élus locaux, des associations, des habitants du Rhône et de la Métropole de Lyon pour le constater : nos concitoyens sont profondément attachés à leur pays, à leur commune, à la République. Mais derrière cet attachement, une question revient souvent : qui détient encore aujourd'hui le pouvoir d'agir ?

Il y a, chez beaucoup, une forme de doute. Doute envers un système politique jugé parfois trop lointain, trop conflictuel, ou déconnecté des réalités du terrain. Ce doute, je ne veux ni le nier, ni le balayer : il traduit une crise de confiance à laquelle nous devons collectivement répondre.

Dans les communes, les maires — qui sont en première ligne — ont vu leur capacité d'action réduite, en particulier dans les grandes agglomérations comme la Métropole de Lyon qui se sont progressivement substituées à eux. À l'échelle nationale, l'Assemblée peine trop souvent à construire des majorités stables, à produire des compromis utiles. Ce climat d'affrontement nuit à la capacité de décision.

Et pourtant, dans ce paysage institutionnel parfois bousculé, le Sénat continue de jouer un rôle essentiel. Un rôle d'équilibre, de stabilité, de dialogue. Tel que l'avait imaginé le général de Gaulle dans son discours de Bayeux, le Sénat est une chambre enracinée dans les territoires, au plus près des élus locaux. Ce lien unique avec le terrain, cette connaissance des réalités, confèrent au Sénat une légitimité singulière.

Au Sénat, on débat, on écoute, on construit ensemble. Ce n'est pas un slogan, c'est une méthode. Et elle porte ses fruits. J'en veux pour preuve un texte que je considère comme majeur : la proposition de loi sur le narcotrafic, adoptée à l'unanimité par le Sénat. Ce texte, nous l'avons voulu clair, exigeant, utile pour la Nation. Nous avons mené ce travail dans un esprit de transparence et de responsabilité. Il montre que le Sénat est capable, quand il se donne les moyens, de faire émerger des lois fortes, profondément républicaines, qui parlent aux Français.

Ce regard rétrospectif, je le place donc sous le signe de la fidélité à nos territoires, de l'écoute, du travail rigoureux, et du souci constant du bien commun. Le Sénat n'est pas une chambre de repli. Il est et il doit rester un lieu d'équilibre, de sagesse et d'action concrète.

À l'heure où nos institutions sont mises à l'épreuve, ce rôle est plus que jamais indispensable.

Mon action au sein des commissions du Sénat

De 2020 à 2023, j'ai été membre de la commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable du Sénat. Durant cette période, j'ai activement participé aux travaux législatifs portant sur les mobilités, la transition énergétique et la planification territoriale. Je me suis notamment impliqué dans l'examen des volets transports et énergie de la loi "Climat et Résilience", en défendant une approche pragmatique et adaptée aux réalités locales

Depuis octobre 2023, j'ai rejoint la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées du Sénat. Dans ce cadre, j'ai notamment été récemment co-rapporteur, aux côtés du Sénateur Rachid Temal, de la contribution du Sénat à l'actualisation de la Revue nationale stratégique. Ce travail a permis de redéfinir les priorités de notre politique de défense et de sécurité nationale face aux nouveaux défis géopolitiques.

REPENSER LA MÉTROPOLE DE LYON

UNE PROPOSITION DE LOI POUR UNE GOUVERNANCE AU SERVICE DES COMMUNES

Le 18 avril 2024, j'ai déposé une proposition de loi visant à transformer la Métropole de Lyon en établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et à statut particulier, conformément aux engagements que j'avais pris auprès des élus métropolitains.

Soutenue par 49 des 59 maires de la Métropole, cette initiative répond à une exigence démocratique : remettre les communes au cœur de la gouvernance métropolitaine.

Depuis la loi MAPTAM de 2014, la Métropole de Lyon est devenue une collectivité territoriale à statut unique. Ce modèle, censé clarifier les compétences, a au contraire créé des frictions : les maires non-membres du conseil métropolitain se trouvent exclus des processus décisionnels, alors qu'ils restent les élus de terrain les plus proches des habitants.

Une gouvernance trop centralisée, des décisions imposées

À Oullins-Pierre-Bénite, par exemple, la Métropole a imposé la mise en sens unique d'un axe commerçant majeur sans consulter la commune, ni même tenir compte de son expertise. Dans d'autres communes, les budgets dédiés aux voiries ont été divisés parfois par trois, sans justification ni dialogue. Ces exemples illustrent les limites d'un pouvoir métropolitain trop centralisé, incapable d'accompagner équitablement les territoires.

Une proposition réaliste : une clarification salutaire

Ce texte ne bouleverse ni les compétences de la Métropole ni son périmètre. Il vise simplement à rétablir une logique de coopération : un maire, une voix. Une gouvernance à taille humaine. Il s'inspire d'un modèle qui a fait ses preuves : celui de l'ancien Grand Lyon, piloté avec efficacité par Gérard Collomb entre la création de la Métropole de Lyon en 2015 et les premières élections avec le nouveau système de vote en 2020.

Il est peu probable qu'il soit mis à l'ordre du jour du Sénat à moins d'un an des élections métropolitaines. Mais je reste pleinement mobilisé. Ce combat pour une gouvernance plus démocratique et plus respectueuse des réalités locales n'est pas conjoncturel : je continuerai à porter cette réforme.

RÉFORMER LE MODE DE SCRUTIN À LA VILLE DE LYON

UN IMPÉRATIF PARTAGÉ, UN TEXTE MAL CALIBRÉ

Depuis plusieurs années, je me suis prononcé en faveur d'une réforme profonde du mode de scrutin issu de la loi PLM.

J'ai notamment plaidé pour la suppression de l'élection par arrondissement, un système qui affaiblit la lisibilité démocratique et favorise les alliances artificielles.

J'ai exprimé cette position à de nombreuses reprises dans les médias lyonnais et au Sénat. Il est indispensable de revenir à un scrutin de liste plus direct, plus lisible, garant d'une majorité cohérente et responsable. C'est un impératif démocratique.

Mais encore faut-il que la réforme soit claire, sincère et ambitieuse. Le texte actuellement examiné au Parlement ne va pas au bout de cette logique : il ne règle pas la question de la répartition des compétences entre la mairie centrale et les arrondissements, il crée une complexité inédite en matière de comptes de campagne, avec un compte par arrondissement plus un à la mairie centrale avec toutes les difficultés de ventilations de dépenses inhérentes, et il instaure trois scrutins différents par bureau de vote, posant un risque de confusion pour les électeurs et des difficultés de ressources humaines pour la tenue des bureaux.

Ce n'est pas avec des réformes incomplètes et votées dans l'urgence que l'on répondra à la crise démocratique de nos grandes métropoles.

Mon engagement reste inchangé : une gouvernance claire et respectueuse des lyonnais.

LUTTE CONTRE LE NARCOTRAFIC

UNE COMMISSION D'ENQUÊTE ET UNE PROPOSITION DE LOI POUR UNE PRISE DE CONSCIENCE COLLECTIVE

En 2023, les rafales d'armes automatiques dans les quartiers de Marseille ont fini par faire taire les dénis. 47 morts, parfois des adolescents enrôlés dans des réseaux sans foi ni loi. Il ne s'agissait plus d'affaires locales, ni de simples faits divers : c'était la démonstration, brutale, que le narcotrafic est devenu une menace existentielle pour notre pays. Le groupe Les Républicains, à l'initiative de Bruno Retailleau qui en était le Président, a alors demandé et obtenu la création d'une commission d'enquête sur la question du narcotrafic en France dont j'ai eu l'honneur d'être le rapporteur.

Pendant six mois, nous avons mené un travail méthodique : 120 h d'auditions, magistrats, policiers, préfets, chercheurs, éducateurs, anciens trafiquants. Avec un objectif : sortir des postures et proposer des réponses concrètes.

6,5 milliards d'euros de chiffre d'affaire annuel : une France en parallèle

Le chiffre d'affaires du narcotrafic en France est évalué à 6,5 milliards d'euros par an. Ce n'est pas un détail : c'est l'équivalent des deux tiers du budget annuel du ministère de la Justice. Cette comparaison, glaçante, dit tout. Ce que nous affrontons, ce n'est pas un simple trafic. C'est une économie mafieuse qui infiltre nos quartiers, corrompt nos institutions, séduit une partie de notre jeunesse et défie l'autorité de l'État.

Sur notre territoire, cette menace est bien réelle. À Villeurbanne, dans le quartier du Tonkin, 200 interpellations ont eu lieu en quelques mois. Dans le Rhône, les homicides ont bondi de 42 % en 2024, et la moitié de ces meurtres seraient liés à la drogue.

Notre rapport à mis en lumière le fait que le narcotrafic ne se limite plus aujourd'hui aux grandes villes mais touche désormais les zones rurales et les villes moyennes.

Du constat à l'action : une loi pour réarmer la République

Au terme de notre travail d'enquête, avec mon collègue socialiste Jérôme DURAIN, Sénateur de Saône-et-Loire, nous avons voulu que la parole soit suivie d'effet. C'est ainsi qu'est née notre proposition de loi transpartisane pour renforcer la lutte contre le narcotrafic.

Ce texte a permis d'introduire plusieurs avancées majeures dont notamment :

- La création d'un parquet national anticriminalité organisée (PNACO) calqué sur le modèle antiterroriste qui a fait ses preuves.
- L'instauration d'un statut de repenti élargi, sur le modèle de ce qui a été développé avec succès en Italie dans la lutte contre la mafia et le renforcement du recours aux infiltrés civils et aux techniques spéciales d'enquête.
- Le renforcement des saisies d'avoirs criminels, avec une procédure de confiscation facilitée et plus rapide et des moyens juridiques nouveaux pour lutter contre le blanchiment.
- Une procédure d'injonction pour ressources inexpliquées et une systématisation des enquêtes patrimoniales pour les personnes en lien avec le trafic de drogue.
- Des propositions concrètes pour lutter contre la corruption des agents publics, des personnels pénitentiaires, de justice, de certains membres des forces de l'ordre, ...
- La protection accrue des élus et fonctionnaires locaux, ciblés pour leur refus de céder aux pressions des réseaux.

Au Sénat, ce texte a été adopté à l'unanimité. Dans un contexte politique tendu, le Sénat a montré qu'il savait s'élever au-dessus de la politique politicienne. Le vote unanime de la Haute Assemblée a donné du poids à notre démarche. Ce n'était pas un symbole, c'était un message : la République ne cédera pas un mètre de terrain au crime organisé.

Son étude à l'Assemblée Nationale a été plus mouvementée mais, après des échanges fructueux en commission mixte paritaire (CMP), notre proposition de loi a été adoptée définitivement par le Parlement. Si certains éléments comme l'injonction pour ressources inexpliquées n'ont malheureusement pas été retenus à l'issue de la CMP, l'esprit de notre texte a perduré et l'essentiel de nos propositions ont été adoptées.

Le narcotrafic n'est pas une fatalité. Il est la conséquence de renoncements accumulés. Il appelle une mobilisation de tous les niveaux de l'État, mais aussi de la société.

Notre rôle de sénateur n'est pas de commenter. C'est d'agir. Sur le terrain législatif, dans la durée, avec rigueur et sang-froid.

Ce texte de loi en est une démonstration. Il renforce nos digues républicaines. La France se dote d'un arsenal juridique nouveau. Et surtout, cette loi va permettre de mieux pourchasser et confisquer l'argent sale car l'ultime finalité du narcotrafic reste et restera l'argent.

+ 47
morts à Marseille
en 2023 dans des règlements de comptes liés à la drogue

240 000
personnes en France
vivent directement ou indirectement du narcotrafic

150
auditions au Sénat
dans le cadre de la commission d'enquête

6,5
M d'€
chiffre d'affaires estimé du narcotrafic en France

5 000 €
investis en Colombie
dans le trafic de drogue
rapportent près d'1 Mds € en Europe

32
recommandations
formulées dans le rapport sénatorial

En 2024, j'ai été élu

"Sénateur de l'année"

par la revue Le Trombinoscope.

Ce titre valorise notre rapport, réalisé avec mon collègue Jérôme Durain, sur la lutte contre le narcotrafic.
Ce texte a été salué pour sa dimension transpartisane et pour l'impulsion donnée à la politique nationale de lutte antidrogue.

Les commissions d'enquête, une arme démocratique trop méconnue

Créées par le Parlement, les commissions d'enquête disposent de pouvoirs très étendus : audition sous serment, accès à des documents confidentiels, contrôle sur pièces et sur place. Elles permettent aux parlementaires d'enquêter de manière indépendante, et de proposer des réformes à partir des faits.

Trop souvent sous-exploitées, elles sont un outil fondamental du contrôle démocratique. La commission sur le narcotrafic en est un exemple : elle a permis un diagnostic rigoureux, dépassionné, et des solutions transversales.

RÉSISTER, DÉFENDRE, COOPÉRER
UN ENGAGEMENT À L'INTERNATIONAL

Mission d'information sur les influences étatiques extra-européennes dans le monde universitaire et académique français

En tant que Président de la mission d'information, j'ai travaillé sur la mise en lumière d'une réalité trop souvent ignorée : longtemps préservé, le monde de la recherche et de l'enseignement supérieur français n'est désormais plus à l'abri des tentatives d'influence d'États étrangers. Certains pays déploient des stratégies systémiques qui relèvent parfois de l'ingérence.

Après avoir entendu une cinquantaine de personnalités françaises et étrangères, interrogé l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et étendu nos investigations à plusieurs pays déjà confrontés à ces manœuvres (Australie, Royaume-Uni, Allemagne, Canada), la mission a tiré la sonnette d'alarme : la menace est réelle, protéiforme et complexe.

C'est dans cette option que nous avons formulé 26 recommandations, regroupées autour de cinq priorités :

- Élever le sujet des interférences étrangères au rang de priorité politique nationale ;
- Aider les universités à défendre leurs libertés académiques dans le respect de leur autonomie ;
- Imposer la transparence et la réciprocité comme principes de toute coopération internationale ;
- Renforcer les procédures de contrôle sur les partenariats conclus par les établissements ;
- Promouvoir au niveau européen et international un référentiel commun de normes et de lignes directrices.

Protéger notre souveraineté scientifique, c'est aussi défendre notre liberté intellectuelle et nos intérêts nationaux. C'est ce à quoi je me suis pleinement consacré dans le cadre de cette mission.

Défendre les chrétiens d'Orient, le Haut-Karabakh et la coopération parlementaire internationale

À la demande de Bruno Retailleau, je lui ai succédé à la présidence de deux groupes de liaison du Sénat qui me tiennent particulièrement à cœur : l'un consacré aux Chrétiens d'Orient, l'autre au Haut-Karabakh. Deux dossiers complexes, où la diplomatie parlementaire peut et doit jouer un rôle, à la fois d'alerte, de relais, mais aussi de conscience.

Depuis des années, les Chrétiens d'Orient sont les témoins d'une violence sourde et persistante. Entre exils forcés, discriminations et persécutions, ils incarnent une forme de tragédie silencieuse que l'Occident regarde trop souvent à distance. En tant que président de ce groupe, j'ai voulu porter leur voix, alerter les pouvoirs publics et renforcer les liens avec les communautés locales. J'ai eu l'occasion d'échanger régulièrement avec des responsables religieux et politiques de la région, notamment au Liban et en Jordanie.

De la même manière, la situation au Haut-Karabakh, territoire martyr aux marges de l'Europe, mérite toute notre attention. Après l'offensive militaire de l'Azerbaïdjan à l'automne 2023, ce sont plus de 100 000 Arméniens qui ont été contraints de fuir en quelques jours.

Enfin, j'ai eu l'honneur d'être nommé président du comité des droits de l'homme des parlementaires au sein de l'Union Interparlementaire, la plus ancienne des institutions internationales à caractère intergouvernemental, avec comme mission, notamment, de soutenir et d'accompagner les parlementaires opprimés dans leur pays, emprisonnés, victimes de violences ou pire encore...

Ces fonctions ne relèvent pas du symbole. Elles m'engagent. Car je crois profondément que la parole de la France, et celle du Sénat en particulier, doit continuer de porter la voix de ceux que l'histoire oublie trop vite.

DÉFENDRE
LA CLARTÉ DE NOTRE LANGUE

Le 25 janvier 2022, j'ai déposé une proposition de loi visant à rendre nuls de plein droit tous les actes civils ou administratifs rédigés en écriture inclusive. Si une circulaire du ministre de l'Éducation nationale interdit déjà son usage dans l'enseignement, la réalité est tout autre : son emploi se diffuse dans les collectivités, les universités, certaines administrations, malgré les mises en garde répétées de l'Académie française, de linguistes et de nombreux intellectuels.
Je ne conteste pas les objectifs d'égalité que certains y associent. Mais je conteste fermement les moyens. L'écriture inclusive fragilise la lisibilité de notre langue, en particulier pour les plus jeunes, les personnes en situation de handicap ou celles qui maîtrisent mal le français. Elle crée une barrière d'accès là où notre langue devrait rassembler.
Mon texte prévoit que tout contrat, convocation ou délibération utilisant l'écriture inclusive et notamment le point médian puisse être annulé de plein droit. Cette insécurité juridique entraînera mécaniquement le recul de ces pratiques dans les actes officiels.
Ma collègue Pascale Gruny, sénatrice de l'Aisne, a enrichi et porté cette proposition jusqu'à son adoption par le Sénat le 30 octobre 2023. Le texte a été transmis à l'Assemblée nationale, puis de nouveau le 23 juillet 2024, en raison de la dissolution.

LYON – TURIN

UNE INFRASTRUCTURE STRATÉGIQUE POUR NOTRE RÉGION ET L'EUROPE

Le projet de ligne ferroviaire Lyon–Turin représente une chance historique pour notre région, tant sur le plan économique qu'environnemental. Il s'agit de la plus grande infrastructure transfrontalière européenne en cours, avec en son cœur le percement du tunnel de base du Mont d'Ambin, qui deviendra à son achèvement le plus long tunnel ferroviaire du monde.

Je défends ce projet de longue date, déjà lorsque j'étais premier vice-président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, et plus récemment en tant que sénateur du Rhône. En 2023, j'étais à vos côtés pour réaffirmer, avec de nombreux élus locaux, notre soutien plein et entier à cette infrastructure essentielle. Je me suis également mobilisé au Sénat pour débloquer le financement des voies d'accès côté français, aux côtés de collègues de tous bords politiques. C'est un enjeu de souveraineté, de respect de nos engagements européens, et de justice territoriale pour les habitants des vallées alpines comme de l'agglomération lyonnaise. À partir de 2032, l'Italie pourra envoyer jusqu'à 25 millions de tonnes de fret en France par cette nouvelle ligne. Mais si nous ne construisons pas à temps les accès français, nous perdrons ce rendez-vous et continuerons à subir des milliers de poids lourds chaque jour sur nos routes. La pollution de l'air dans la vallée de l'Arve ou dans le Grand Lyon, nous la combattons aussi par ce type d'investissement.

Le tunnel de base est désormais en chantier. Il ne s'arrêtera pas. Il faut avancer, avec détermination et cohérence. Ce projet incarne une vision d'avenir, concrète et ambitieuse, pour les mobilités, l'économie et la transition écologique.

ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE

DÉFENDRE LES MAIRES, PRÉSERVER LE DÉVELOPPEMENT LOCAL

L'aménagement du territoire est une préoccupation majeure pour de nombreux élus du Rhône et de la métropole de Lyon. Beaucoup m'alertent sur les blocages croissants auxquels ils font face pour accompagner la croissance de leur commune. C'est dans cet esprit que j'ai soutenu plusieurs textes législatifs visant à redonner aux maires la maîtrise de leur développement local.

La loi Climat et résilience a consacré le principe de "zéro artificialisation nette" (ZAN), devenu l'un des piliers de notre stratégie environnementale. Si les objectifs sont louables, leur application brutale menace, en réalité, de freiner durablement le développement des communes rurales ou périurbaines. Le rapport d'information de mes collègues Jean-Baptiste Blanc, Anne-Catherine Loisier et Christian Redon-Sarrazy souligne d'ailleurs que l'artificialisation des sols ne résulte pas de l'action des petites communes, mais d'une urbanisation étalée et parfois mal régulée.

J'ai donc appuyé la proposition de loi de mes collègues Jean-Marc Boyer, Daniel Laurent et Anne Ventalon, qui visait à offrir aux élus locaux de vraies marges de manœuvre.

Le 7 novembre 2024, j'ai également soutenu la proposition de loi portée par Guislain Cambier et Jean-Baptiste Blanc, qui visait à assouplir les modalités du ZAN en supprimant l'objectif intermédiaire de 50% de l'artificialisation des sols d'ici 2031. Ce texte a été largement adopté au Sénat par 260 voix pour et 17 contre en mars 2025.

Parce que protéger nos sols ne doit pas se faire au détriment de la vitalité de nos communes, je continuerai à défendre une écologie du bon sens, respectueuse des réalités locales.

UN SÉNATEUR *sur le territoire*

MON ÉQUIPE DE COLLABORATEURS

Charles JEAN-LOUIS
Collaborateur parlementaire

Nathalie DUMAS
Collaborateur parlementaire

RESTONS EN CONTACT !

Permanence parlementaire d'Étienne BLANC
Port Rambaud -
37 quai Rambaud
69002 Lyon

Sénat
15, rue de Vaugirard
75291 PARIS CEDEX 06

www.etienneblanc-lyon.fr

EtienneBlancOfficiel
@etienne__blanc
@blanc_etienne
@etienneblancaura
e.blanc@senat.fr